



MAIRIE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIT ET MIXE, dûment convoqué **le sept septembre**, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LIT ET MIXE, sous la présidence de M. Gérard NAPIAS, Maire

PRESENTS : Mme M. J. RUSKONE – M. J. WATIER – M. D. DUFAU - Mme I. LESBATS – M. S. LABAT - - Mme L. LESBATS – Mme I. DUPONT- Mme C. LACOSTE – Mme S. CHAMPILOU- Mme V. DOUET- M. C. VIGNEAU M. T. LAMARQUE- M. G. VILLENAVE – M. F. PEHAU- M. T. DEVERT- Mme E. TROUILLET- M. S. GILBERT- Mme C. GUILLET
Mme CHAMPILOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 19 Présents : 19

OBJET : Vente de bois 2022.

Considérant que la commission municipale des espaces naturels a proposé la mise en vente de 4 lots de coupes d'éclaircies;

- Lot 1 : secteur « Pigeon » Est – parcelles AD0066 et C0820 – surface : 11ha
 - Lot 2 : secteur « Pigeon » Ouest – parcelle AD0066 – surface : 9ha
 - Lot 3 : secteur « Minoys » - parcelle AD0168 – surface : 6.5ha
 - Lot 4 : secteur « La Petrasse » - parcelle AH0126 – surface : 8ha
- et de 1 lot de coupe rase ;
- Lot 1 : secteur « La Coudanne » - parcelle AD0150 – surface : 4.9 ha

Considérant que ces coupes seront réalisées suivant le plan d'aménagement établi en fonction de la croissance et de la production de la forêt communale ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur M. Sébastien LABAT, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le cahier des charges de cette vente, et de décider qu'il soit procédé à la vente des lots susvisés, à la Mairie de LIT ET MIXE **le 14 novembre à 11 h00.**
- Que les industriels du bois de la région seront informés de cette vente directement par courrier et par voie de presse.
- Que cette vente s'effectuera par appel d'offre, à la diligence et sous la présidence de Monsieur le Maire, assisté de Madame le RECEVEUR MUNICIPAL, et de deux membres du Conseil Municipal désignés à cet effet.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire. Gérard NAPIAS

